

Pays d'Arles : un pas de plus vers l'intercommunalité unique

Le principe a été validé par le bureau de la CCVBA en attendant ACCM et Terre de Provence. Une avancée "historique" selon Hervé Chérubini

■ Ils se sont réunis vendredi, à Saint-Rémy-de-Provence.

Les trois présidents des intercos du territoire (Hervé Chérubini pour la CCVBA, Claude Vulpian pour ACCM, Jean-Marc Martin-Teissère pour Terre de Provence) et Michel Fenard pour le Pays d'Arles, ont évoqué ensemble la création d'une intercommunalité unique. Mais pas seulement. Ils en ont également validé le principe. Ce dossier a été approuvé en bureau communautaire par la CCVBA hier soir puis il sera présenté dans celui d'ACCM demain et de Terre de Provence la semaine prochaine. Une avancée majeure selon Hervé Chérubini.

■ **Un consensus s'est-il dégagé autour du projet d'intercommunalité unique au sein de la CCVBA ?**

Ce dossier n'a d'intérêt que si tout le monde est d'accord. Un seul maire sur dix a émis des réserves. On va délibérer le 8 mars pour la CCVBA. Peut-être que quatre ou cinq élus vont voter contre sur 40... Mercredi soir, un consensus devrait se faire à ACCM. Pour Terre de Provence, une large majorité est favorable à une intercommunalité unique.



Hervé Chérubini présentera la délibération lors d'un conseil communautaire extraordinaire le 8 mars. / PHOTO BRUNO SOUILLARD

■ **Cette avancée est déterminante au regard des enjeux qui vont peser sur le Pays d'Arles...**

C'est historique, c'est la première fois que les trois intercos

sont d'accord sur ce principe. Ce n'est pas neutre ! Avec la création de cette intercommunalité unique, on va demander à l'État de légiférer afin d'héri-

ter des compétences du Conseil départemental dans le cadre d'une collectivité territoriale à statut particulier. Le département va disparaître au 1^{er} janvier 2021. La Métropole va devenir une collectivité territoriale à statut particulier. On demande que le Pays d'Arles ait le même statut.

■ **Quelles seront les prochaines étapes ?**

La balle sera dans le camp du préfet, qui sera sollicité. L'État aura deux mois pour nous dire s'il est favorable ou pas à la création de cette intercommunalité unique. Après cela, les communes auront trois mois pour se prononcer.

■ **Était-il nécessaire d'accélérer le mouvement ?**

Il fallait précipiter les choses car une loi sur les institutions va être votée avant l'été. Nous devons être prêts ! Le Pays d'Arles unique pourrait être lancé au 1^{er} janvier 2020. Si le Département disparaît en 2021, on aura eu un an pour se mettre en place et se préparer à hériter de ses compétences. On aura un an d'existence. Mais tout cela fait partie des discussions que nous aurons avec l'État.

Recueilli par Nicolas BARBAROUX